

Compte rendu Conseil Municipal du 23 janvier 2018

Début de séance 20 h

Présents :

M. MAZAT Roger, Mme OLIVEIRA DOS RES Marie, M. BLANC Claude, Mme BRUN Patricia, M. ROUVEYROL François, M. MOINS Christophe, M. CHAUTARD Laurent, Mme DEJOURS Dominique, M. CARTERON Daniel, Mme CIVIALE Micheline, M. AVENAS Pierre, Mme BUISSON Elisabeth.

Procurations :

Mme LOGEROT Laurence à Mme BRUN, M. ROURE Paul-Henri à Mme BUISSON Elisabeth.

Mme ROUSSELLE Véronique à M. AVENAS Pierre.

Secrétaires de séance : François ROUVEYROL et Patricia BRUN

Lecture du précédent compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2017.

Accord pour tous.

1- **Jardins partagés :**

une mise à disposition est actée pour l'association Eyrieux solidarité afin de proposer des jardins partagés, de la parcelle AK 305, d'une surface de 1000 m² au Moulinon en contrebas des cités. Un projet de convention est soumis au conseil et validé.

Vote 14 pour, 1 contre.

2- **DSP AEP :**

suite à la consultation de bureaux d'étude pour nous accompagner dans la procédure du renouvellement de contrat DSP AEP, 3 devis ont été reçus :

- ACS 12550€ HT

- BAC CONSEIL 13600€ HT

- COLLECTIVITE CONSEIL 19200€ HT

Après étude de la commission d'appel d'offres et présentation au conseil, le choix s'est porté sur ACS avec un vote à l'unanimité.

3- **STECAL et choix du bureau d'étude:**

une modification du PLU est nécessaire pour créer un STECAL (secteur de taille et capacité d'accueil limité), afin d'implanter une activité de broyage, concassage, criblage et stockage temporaire de matériaux inertes. Les parcelles concernées sont situées en zone A. Le bureau d'étude proposé est CAPSE, pour accompagner la commune dans toutes les démarches du dossier pour un montant de 9420€ TTC.

Vote à l'unanimité

4- Cycle Piscine école du Moulinon 2017-2018:

L'école Maternelle demande un financement pour 7 séances de piscine, le coût du bassin étant de 100€/séance, un total de 700€ est demandé et accordé.

Vote à l'unanimité

5- Tarif spécial salle du Manoulier :

Un tarif spécial doit être mis en place salle du Manoulier pour louer à des entreprises privées. Une proposition de 100€ est faite.

Vote pour : 14 votre contre : 1

6- Compétence GEMAPI CAPCA :

GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations). Une nouvelle compétence obligatoire pour la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2018 définie par la loi NOTRE. Les statuts de la CAPCA, intégrant cette compétence, doivent être approuvés.

Vote contre : 15

7- Questions diverses :

Mr le Maire fait lecture d'un courrier adressé à la direction des services fiscaux pour une reconnaissance de commune sinistrée, suite aux différents aléas climatiques qui ont sévi sur l'année 2017, et demande la mise en place d'un dégrèvement collectif pour la taxe foncière non bâti (TFNB) pour l'ensemble des producteurs et agriculteurs.

Maison pluridisciplinaire : Mme Oliveira Dos Reis expose au conseil les avancées du dossier.

Abris bus : ils doivent être mis aux normes, celui de la Grande Rue devra être repris et refait lors des travaux de la maison pluridisciplinaire. Les autres arrêts devront être équipés de panneaux et de « zebra ».

Fin de séance : 22h15

